

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal



BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU TRIBUNAL FÉDÉRAL, LAUSANNE

Brève présentation de la bibliothèque

(Pour la bibliothèque satellite de Lucerne voir : Présentation de la bibliothèque satellite du Tribunal fédéral, Lucerne)

[Historique](#)

[Organisation de la bibliothèque](#)

[Accès](#)

[Fonds](#)

[Outils de recherche](#)

[Personnel](#)

1. Historique

La bibliothèque actuelle du Tribunal fédéral de Lausanne trouve ses origines en 1875, date à laquelle les neuf juges, jusqu'alors itinérants, prennent leurs quartiers dans les locaux du Casino de Derrière-Bourg, près de la Place St-François à Lausanne.

En 1886, le Tribunal fédéral s'installe dans le Palais de Montbenon. La bibliothèque bénéficie alors pour la première fois d'une salle ainsi que de magasins.

En 1927, la bibliothèque est transférée dans la troisième et actuelle résidence du Tribunal, à Mon-Repos. Conçue également sous la forme d'une salle principale, servant aussi de salle de lecture, elle est surmontée d'une galerie et est éclairée par une verrière. Ses deux magasins sont équipés aujourd'hui de compactus électriques.

En 2007, suite à la fusion du Tribunal fédéral de Lausanne avec l'ancien Tribunal fédéral des assurances de Lucerne, la bibliothèque de Lucerne devient une bibliothèque satellite rattachée hiérarchiquement à la bibliothèque centrale de Lausanne.

2. Organisation de la bibliothèque

2.1. Accès

L'accès à la bibliothèque de Lausanne est réservé à l'usage exclusif des membres

du Tribunal fédéral et de ses collaborateurs. Une autorisation pour la consultation des ouvrages peut être accordée à titre exceptionnel pour une durée limitée, sur demande écrite auprès du chef de la bibliothèque.

2.2. Fonds

La bibliothèque de Lausanne possède environ :
76'000 monographies + tirés-à-part (60% de droit suisse et 40% de droit étranger)
700 publications en série
54 médias électroniques

Le fonds de la bibliothèque est composé essentiellement d'ouvrages juridiques de droit suisse, mais comporte également des documents de droit étranger (droit des pays limitrophes, droit européen, droit international privé et public). En fonction des besoins des juges et des greffiers pour le traitement de certaines affaires, la bibliothèque acquiert aussi parfois des ouvrages de psychologie, de médecine, de technique et de géographie. Elle possède également un certain nombre d'ouvrages d'histoire, dont quelques chroniques anciennes de valeur.

La capacité totale de la bibliothèque est de l'ordre de 5000 m. de rayonnages, remplis actuellement à environ 80%. Les documents sont en libre-accès pour les usagers.

2.3. Outils de recherche

L'informatisation de la bibliothèque a débuté en 1997. Les données sont gérées actuellement par le réseau RERO (Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale), mais les utilisateurs effectuent leurs recherches dans une base de données interne, dans laquelle les données extraites de RERO sont transférées hebdomadairement. Cette base de données interne permet aux usagers d'enregistrer eux-mêmes leurs prêts et de voir directement le nom de l'emprunteur lorsqu'un document n'est pas disponible.

Afin de permettre une recherche précise au moyen de mots-clés, tous les documents sont indexés par les juristes du service de documentation à l'aide du thésaurus Jurivoc (élaboré par le Tribunal fédéral).

Les ouvrages sont rangés au rayon selon une classification systématique élaborée puis remaniée par le Tribunal fédéral dès 1881.

2.4. Personnel

La bibliothèque comprend 9-10 collaborateurs pour 6,5 postes et 1 stagiaire, recouvrant toutes les tâches de bibliothéconomie, sauf l'indexation qui est effectuée par le service de documentation.

